

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 20 Janvier 2022

Nomination du secrétaire de séance : Sonia Cournil

Approbation du compte rendu du 16/12/2021 à l'unanimité.

Absent : Nicolas GRANGER, Samira Goumbélé

Excusé : Samuel Brouzès (procuration à Sonia Cournil), Marion Chaput (procuration à Olivier Fournier)

01 – Budget Annexe Assainissement – Décision modificative

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre la décision modificative suivante concernant le budget annexe assainissement liée au remboursement de frais de personnel au budget principal:

Fonct D - 621 – Personnel + 310€

Fonct D – 628 – Diverses charges - 310€

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son approbation pour cette décision modificative.

02 – Personnel – Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive, passée avec le Centre de gestion de la Dordogne, et qui est arrivée à expiration le 31.12.2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, AUTORISE M. le Maire à signer une nouvelle convention avec le CDG 24 avec effet au 01.01.2022 pour la période 2022 - 2024.

03 – Ecoles / Projet chaufferie bois – Lancement étude de faisabilité

Mr le Maire présente au conseil municipal l'étude d'opportunité, réalisée par la Fédération départementale des CUMA de Dordogne, pour l'installation d'une chaudière à granulés de bois au groupe scolaire.

Il est nécessaire, ensuite, de réaliser une étude de faisabilité par un bureau d'études compétent, ayant la qualification OPQIBI, pour finaliser le dossier de demande d'aide auprès de l'ADEME.

Mr le Maire propose au conseil de lancer une consultation auprès de plusieurs bureaux d'étude afin d'obtenir un devis.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à l'étude d'opportunité et à la continuité du projet
- ACCEPTE la proposition de Mr le Maire,
- AUTORISE M. le Maire à lancer une consultation pour la réalisation de l'étude de faisabilité et à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette décision.

04 – Logements de la Gare - Avenants

Vu les délibérations n°01 du 16 Août, 16 Septembre et 14 Octobre 2021 attribuant le marché aux entreprises pour le projet de rénovation de l'ancienne gare en logements communaux,

Mr le Maire propose au conseil d'étudier les avenants sur certains lots :

- La plus-value liée à l'isolation et la décision de poser de la laine de bois, Pare vapeur non compris dans le précédent avenant estimée à 3 209.60€ HT – Lot 5 Plâtrerie Isolation
- La plus-value liée à la toiture de l'entrepôt dont il était prévu de ne faire qu'une révision et qui finalement doit être refaite à neuf car trop en mauvais état après démolition, travaux imprévisibles estimés à 34 209 € HT et la moins-value de la révision de l'entrepôt prévu au marché soit 3 215€ HT- Avenant total : 30 994€ HT - Lot 3 Couverture
- La plus-value liée à la motorisation des volets roulants des baies du rez de chaussée au lieu d'une manœuvre manuelle, estimée à – 712€ HT – Lot 4 Menuiseries extérieures

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Mr le Maire et ACCEPTE les 3 avenants détaillés ci-dessus.

- AUTORISE M. le Maire à signer ces 3 avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires afférentes à cette décision.

05 – Logements de la Gare – Convention de servitude avec ENEDIS

Mr le Maire donne lecture du projet de convention de servitude rédigée par ENEDIS pour l'alimentation électrique du bâtiment de la Gare et des futurs logements.

Cette servitude concerne les parcelles AO 780 et 557, propriété de la commune.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet de convention de servitude établie par ENEDIS
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention de servitude ainsi que toutes les pièces nécessaires afférentes à cette décision.

06 – Salle des fêtes – remplacement piano gaz

Mr le Maire fait part au conseil de la nécessité de changer le piano suite à des soucis de fuite de gaz rencontrés avec l'actuel fourneau de la salle des fêtes, acheté d'occasion en 2009, à la réouverture de la salle.

Il présente plusieurs devis au conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de l'entreprise FCCE Bouscasse pour un montant de 5 572.28€ HT pour l'achat d'un fourneau gaz neuf équipé d'une plaque coupe-feu avec reprise de l'ancien estimée à 500€
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces nécessaires afférentes à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation de la distribution du bulletin et des agendas 2022
- Nomination d'un référent accessibilité : Olivier Fournier
- Conseil Municipal Junior : Décision de repousser le relancement du projet en Juin pour une élection en Septembre / Octobre 2022
- Mr le Maire fait état au conseil de la dégradation importante du béton sur la place de la Libération côté château. Le conseil municipal propose de faire des devis auprès de maçons (RS Fraysse, Ets Soares, Ets Vaunac) pour estimer le coût à prévoir.
- Organisation de l'enduro moto le 18/09/2022 avec départ dans le bourg de Saint Geniès. Mr le Maire a proposé le site de La Gare comme départ. A finaliser avec parkings à chercher
- Point sur les projets 2022 – 2023 à chiffrer :
 - Terrains de La Gare : à travailler avec la commission urbanisme pour déterminer un projet
 - Chaufferie Bois Ecole puis dans un second temps Chaufferie Bois Salle des fêtes / Mairie/ Maison Chaminade / Cabinet Médical
 - Réaménagement du secrétariat de Mairie avec isolation
 - Rénovation ancien vestiaire en salle des assos et des jeunes
 - Parcours santé / Sécurisation RD 61 entre La Gare et le Pech d'Albet
 - Maison Chaminade : Réviser la toiture / Isolation et remplacement des fenêtres
 - Montage du projet de tour panoramique touristique au donjon

Prochaine Réunion : Jeudi 17 Février 2022 à 20h30